

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Mise en place des périmètres de protection des sources - Procédures administratives des lots 1 à 9 et sources de BUDOS - Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne - Convention - Autorisations

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de garantir la délivrance d'une eau conforme aux normes sanitaires en vue d'une alimentation humaine et de protéger la ressource en eau potable, la Communauté Urbaine de Bordeaux a renforcé la protection de ses sources, forages et captages et a inscrit, parmi ses objectifs prioritaires, la régularisation des périmètres de protection de ces sites.

Une centaine de captages d'eau potable appartenant à la collectivité est actuellement en exploitation.

Outre l'obligation légale de notre Etablissement Public, la mise en place de périmètres de protection, assortie d'une Déclaration d'Utilité Publique, est apparue comme l'outil réglementaire privilégié pour prévenir et limiter toute cause de pollution susceptible d'altérer la qualité des eaux prélevées.

Ainsi, par délibération n°2001 / 0994 du 06 décembre 2001, le Conseil de Communauté a autorisé le recours à un prestataire de service extérieur et la réalisation de ces régularisations par campagnes successives.

Selon le VIII Programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des aides financières à hauteur de 25 % du montant des dépenses retenues peuvent être accordées pour les dépenses relatives à la protection de la ressource en eau, notamment les études de risque, études préalables et procédures administratives.

Dans ce contexte, à la suite de démarches effectuées par la Communauté urbaine de Bordeaux auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant les dépenses relatives à la régulation des périmètres de protection des lots 1 à 9 du marché 02202 U ainsi que celles en rapport avec la protection des sources de BUDOS, la Commission des interventions de cet organisme, lors de sa réunion du 25 mai 2005, a décidé d'attribuer son concours financier sous la forme d'une subvention maximale.

Les dépenses éligibles retenues couvrent :

- la mise en forme du Dossier de Déclaration d'Utilité Publique (phase 3),
- la préparation des courriers de notification d'ouverture d'enquête publique (phase 4).

L'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne se monte à :

163 500 € (montant retenu des dépenses engagées) X 25%

soit **40 875 €** sous forme de subvention maximale.

Le versement de cette aide est subordonné à la conclusion d'une convention entre l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine de Bordeaux, définissant les conditions d'attribution.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention précitée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

